

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 505

25 février 2012

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| ACP Intermediate Acquisition S.à r.l. ....                    | 24203 | Euro Road Services LTD .....                                       | 24214 |
| Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l. ....                      | 24214 | Farmasil S.à r.l. ....   | 24199 |
| Albany Molecular Luxembourg S.à r.l. ...                      | 24210 | FRISCH RAMBROUCH Autocars S.A. ...                                 | 24218 |
| Alliancebernstein Allocations .....                           | 24217 | Ganesh Investments S.A. ....                                       | 24229 |
| AllianceBernstein Fund .....                                  | 24202 | Ganesh Investments S.A. ....                                       | 24232 |
| Antlia Logistics S.A. ....                                    | 24202 | GrandVision Luxembourg S.à r.l. ....                               | 24233 |
| Antlia Logistics S.à r.l. ....                                | 24202 | International Metals S.A. ....                                     | 24233 |
| Arcelor Commercial RPS S.à r.l. ....                          | 24216 | Investec S1 (Lux) S.à r.l. ....                                    | 24227 |
| ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l. ...                     | 24216 | Kiwi International Corporation S. à r.l. ...                       | 24197 |
| ArcelorMittal Energy S.C.A. ....                              | 24216 | Lincoln S.à r.l. ....  | 24197 |
| Auriana S.A.-SPF .....  | 24216 | MW Unitexx S.A. ....   | 24195 |
| Banque Privée Edmond de Rothschild Europe .....               | 24221 | New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l. ....                     | 24240 |
| Banque Privée Edmond de Rothschild Europe .....               | 24217 | Odalisque Holding S.A. ....  | 24225 |
| Biloba Investissement S.A. ....                               | 24226 | Plusfin S.A. ....  | 24207 |
| Bol European Holdings S.à r.l. ....                           | 24233 | RE Pharmaceuticals S.à r.l. ....                                   | 24210 |
| Bol European Holdings S.à r.l. ....                           | 24217 | S Asia III Luxembourg S.à r.l. ....                                | 24218 |
| Broad Point I S.à r.l. ....                                   | 24217 | SD Investors S.à r.l. ....   | 24239 |
| Cartesian Investments S.A. ....                               | 24240 | Sfinx I S.à r.l. ....  | 24239 |
| CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF ..... | 24226 | Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A. .... | 24202 |
| Centre Eyquem S.A. ....                                       | 24240 | Spectrum Media S.à r.l. ....                                       | 24206 |
| Coditel S.à r.l. ....   | 24230 | Studio-Land S.à r.l. ....  | 24206 |
| De Beers Vostok Holdings S.à r.l. ....                        | 24208 | Summit Capital Holdings S.A. SPF .....                             | 24218 |
| Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l. ....                      | 24226 | TE Holding S.à r.l. ....   | 24223 |
| EFE (Investments-II) S.à r.l. ....                            | 24194 | The Schalltot Collective asbl .....                                | 24221 |
| European Hospitality Investments II Sàrl .....                | 24228 |  |       |

**EFE (Investments-II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.101,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.194.

---

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Maître Sigurdur Gudmannsson, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

«Esprit (Hong Kong) Limited», une limited liability company constituée et existant sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 43/F, Enterprise Square Three, 39, Wang Chiu Road, Kowloon Bay, Kowloon et immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 1441733,

associé de la société «EFE (Investments-II) N.V.», limited liability company constituée selon les lois des Antilles néerlandaises, ayant son siège à Pietermaai 123, Curaçao, Antilles néerlandaises, inscrite au Curaçao Commercial Register sous le numéro 61274,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après signature, est restée annexée à l'acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 mai 2010, numéro 25 334 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5955A.C., déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en date du 27 mai 2010, sous la référence L100073059,

laquelle comparante déclare et prie le notaire d'acter que lors des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 14 mai 2010, décidant en outre le transfert du siège social à Luxembourg, l'adoption de nouveaux statuts suite au transfert de siège et le changement de la dénomination de la Société en «EFE (Investments-II) S.à r.l.», plusieurs erreurs matérielles se sont glissées dans l'acte notarié.

En conséquence, il s'agit de modifier dans la version française et dans la version anglaise:

- la date du bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans la troisième résolution, laquelle devant dès lors être lue comme suit:

*«Troisième résolution*

«L'associé unique décide d'approuver le bilan de la Société daté du 14 mai 2010 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.»

*«Third resolution*

"The sole shareholder approves the balance sheet of the Company dated 14 May 2010 as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.»

- l'article 20 relatif à la date de l'exercice social de la Société, lequel devant dès lors être lu comme suit:

« **Art. 20.** L'exercice social de la Société commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

« **Art. 20.** The accounting year of the Company commences on the first day of July and terminates on the thirtieth day of June of the following year.»

- le rajout d'une dixième résolution, laquelle devant dès lors être lue comme suit:

*«Dixième résolution:*

L'associé unique décide que le premier exercice social de la Société suite à son transfert de siège social et de son administration centrale au Luxembourg commence le 14 mai 2010 et se termine le 30 juin 2010.»

*«Tenth resolution*

The sole shareholder decides that the first annual year of the Company following the transfer of its registered office and of its central administration to Luxembourg begins on 14 May 2010 and ends on 30 June 2010."

Toutes les autres dispositions figurant au dit acte du 14 mai 2010 demeureront inchangées.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUDMANNSSON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13780. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012008878/54.

(120009752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**MW Unitexx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.178.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

MW Unitexx Limited, a company incorporated and existing under the laws of India, having its registered office at S Kumars House, Plot No. 60, Street No. 14, MIDC, Marol, Andheri (East), Mumbai 400 093, India, registered with the Companies' Register of Mumbai under number L72200MH2000PLC130073,

Represented here by Mrs Sofia Afonso Da Chao-Conde, private employee, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal in Mumbai, India, on 2<sup>nd</sup> December 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed along with it with the registration authorities.

Such appearing party represents the whole share capital of MW UNITEXX S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 138.178, having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 10 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 of 24 May 2008, and last modified by deed of the undersigned notary on 2<sup>nd</sup> July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1972 of 22 September 2010.

The appearing party, represented as aforementioned, indicated that the agenda was the following:

1. Modification of the Company's financial year to have it begin on 1<sup>st</sup> April of each year and terminate on 31 March of the next year, excepting for the current financial year, which began on 1<sup>st</sup> January 2011 and shall terminate on 31 March 2012, and subsequent amendment of Article 24 of the Articles of Association of the Company.

2. Modification of the date of the annual meeting of shareholders, and subsequent amendment of Article 10, third paragraph, of the Articles of Association of the Company.

3. Miscellaneous.

Then, the appearing party, represented as aforementioned, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to modify the Company's financial year to have it begin on 1<sup>st</sup> April of each year and terminate on 31 March of the next year, excepting for the current financial year, which began on 1<sup>st</sup> January 2011 and shall terminate on 31 March 2012. As a consequence of the foregoing, the sole shareholder resolves to amend Article 24 of the Articles of Association of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> April of each year and shall terminate on 31 March of the next year."

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to modify the date of the annual meeting of shareholders in order to fix it on the last Wednesday of September of each year and, as a consequence, to amend Article 10, third paragraph, of the Articles of Association of the Company, which will from now on read as follows:

" **10.3.** An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the last Wednesday of September at 10 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts."

*Costs and expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company in relation with the present capital increase, are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof the present notary deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The deed having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

MW Unitexx Limited, une société constituée et existant sous les lois de la République d'Inde, ayant son siège social au S Kumars House, Plot No. 60, Street No. 14, MIDC, Marol, Andheri (East), Mumbai 400 093, Inde, inscrite au Companies' Register of Mumbai sous le numéro d'inscription L72200MH2000PLC130073,

Représentée pour les besoins de la présente par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Mumbai, Inde, et datée du 2 décembre 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte afin d'être formalisée avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de MW UNITEXX S.A. (la «Société»), société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 138.178, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 24 mai 2008, et modifiée pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 2 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 22 septembre 2010.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a indiqué au notaire que l'ordre du jour était le suivant:

1. Modification de l'année sociale de sorte que celle-ci aille du premier avril de chaque année au trente et un mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera le 31 mars 2012, et modification subséquente de l'article 24 des statuts de la société.

2. Modification de la date de réunion de l'assemblée générale annuelle, et modification subséquente de l'article dix, alinéa trois, des statuts de la société.

3. Divers.

Ensuite, le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci aille du premier avril de chaque année au trente et un mars de l'année suivante, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera le 31 mars 2012, et de modifier subséquentement l'article 24 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»

#### *Seconde résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier la date de réunion de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au dernier mercredi du mois de septembre de chaque année, et de modifier subséquentement l'article dix, alinéa trois, des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **10.3.** Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier mercredi du mois de septembre à 10:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.»

#### *Frais et dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version en français; à la requête du comparant, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17132. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009074/116.

(120009719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 janvier 2012*

1. Les démissions de Messieurs Benoît de FROIDMONT et Michel, dit «Miguel», REYNDERS avec effet au 13 janvier 2012.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants en remplacement des gérants démissionnaires:

i. Monsieur Laurent WEIS, (titulaire d'une maîtrise en sciences économiques), demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

ii. Monsieur Marc VANHELLEMONT (ingénieur commercial), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

3. Le siège social de la société est transféré du 370, route de Longwy à Luxembourg au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012010297/20.

(120011621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**Lincoln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.574.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eleven, on the fourteenth December.

Before Maître Martine WEINANDY, notary in Clervaux, replacing Maître Léonie GRETHEN, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will retain the original of the present deed in her records.

There appeared the following:

Monument Trustees Limited, a company organized under the laws of Ireland and having its registered office at 57, Herbert Lane, Dublin 2, Ireland, registered with the Registrar of Companies under number 345558,

hereby represented by Ms Christelle Friio, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to her, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Lincoln S.à r.l., a limited public company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 141.574, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on the 5<sup>th</sup> September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2392 of the 1<sup>st</sup> October 2008,

II. the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euro (25.- EUR) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date;

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of his mandate;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand Duchy of Luxembourg).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (950.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A comparu:

Monument Trustees Limited, une société organisée selon les lois d'Irlande et ayant son siège social au 57, Herbert Lane, Dublin 2, Irlande, immatriculée au Registrar of Companies sous le numéro 345558,

, représentée par Mme Christelle Friio, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Lincoln S.à r.l., une Société à responsabilité limitée. constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.574, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2392 du 1<sup>er</sup> octobre 2008;

II. le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominal de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer (Grand-Duché de Luxembourg).



*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à neuf cents cinquante euros (950,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instruant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Friio, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56274. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008364/92.

(120009353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**Farmasil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 158.301.

In the year two thousand eleven, on the seventh day of December, appeared before me, Maître Francis KESSELER, notary public, officiating in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg,

TRADECONSULT S.A., a public company limited by shares according to the laws of Switzerland, having its registered offices at 13, rue de la Fontaine, Geneva, Switzerland, registered under no. CH-660-020397, duly represented herein by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy at 5, rue Zénon Bernard, the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, requested the undersigned notary to record that TRADE CONSULT S.A., holding the entire issued share capital of Farmasil S.à r.l., a private company with limited liability (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under no. B. 158.301, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on December 17, 2010, published in the Official Gazette of Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés) on 15 March, 2011 no. 482 (the "Company"), consisting of one hundred (100) registered shares, divided into fifty (50) shares Class A and fifty (50) shares Class B, and whose articles of association were not amended since, proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders of the Company (the "Meeting") with the following agenda:

1. Opening remarks, waiving of any and all formalities in connection with holding a general meeting of shareholders of the Company.

2. Amendment of Article 7.1 of the Company's articles of association in order for it to read: "The Company is managed by a board of managers consisting of one or more persons appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office and their remuneration, if any. In the event the board of managers of the Company is composed of various members, the general meeting of shareholders may designate members of the board of managers of the Company as member "Class A", or member "Class B". The manager(s) need not to be shareholder(s)."

3. Amendment of Article 10 of the Company's articles of association in order for it to read: "In the event the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager. In the event the board of managers of the Company is composed of various members and the general meeting of shareholders has designated members of the board as "Class A" or "Class B", the Company shall be bound in all matters by the joint signature of a member designated by the general meeting of shareholders as "Class A" and a member designated by the general meeting of shareholders as "Class B", or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

4. Miscellaneous.

and took the following resolutions:

#### *First Resolution*

The Meeting resolved to waive any and all formalities in connection with the holding of a general meeting of shareholders of the Company, statutory or otherwise, considered itself to be duly convened, as a result of which it could validly pass all resolutions relative to the above agenda.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to amend Article 7.1 of the Company's articles of association in order for it to read:

" **7.1.** The Company is managed by a board of managers consisting of one or more persons appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office and their remuneration, if any. In the event the board of managers of the Company is composed of various members, the general meeting of shareholders may designate members of the board of managers of the Company as member "Class A", or member "Class B". The manager(s) need not to be shareholder(s)."

#### *Third resolution*

The Meeting resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company for it to read:

"In the event the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager. In the event the board of managers of the Company is composed of various members and the general meeting of shareholders has designated members of the board as "Class A" or "Class B", the Company shall be bound in all matters by the joint signature of a member designated by the general meeting of shareholders as "Class A" and a member designated by the general meeting of shareholders as "Class B", or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles."

#### *Cost*

The cost, remuneration or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that as per the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french translation of the preceding text Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

TRADECONSULT S.A., une société anonyme selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à 13, Avenue de la Fontaine, Genève, la Suisse, enregistré sous numéro fédéral CH-660-0203975-5, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration émise sous seing privé, ledite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a demandé le notaire soussigné d'enregistrer que Tradeconsult S.A., détenant l'intégralité du capital social de Farmasil S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés sous le no. B. 151.301, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés en date du 15 mars 2011, no. 482 (la «Société»), divisé en cent parts sociales, dont cinquante (50) parts sociales de Classe A et cinquante parts sociales de Classe B, dont les statuts n'ont pas été modifiés, a procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société («l'Assemblée») avec l'ordre du jour suivant:

1. Discours d'ouverture, renonciation de toutes formalités relatives à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société;

2. Modification de l'article 7.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'un ou plusieurs personnes (gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat et leur rémunération. Au cas où le conseil de gérance est composé de



plusieurs membres, l'assemblée générale des associés désigne les membres du conseil de gérance comme «Gérant A» ou «Gérant B.»

3. Modification de l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Au cas ou la Société a un seul gérant, la Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature simple du gérant unique. Si le conseil de gérance est composé de plusieurs membres et l'assemblée générale des associés a désigné les membres du conseil de gérance comme gérant «Classe A» out gérant Classe B», la Société sera engagée en tout circonstance soit par les signatures conjointes d'un membre du conseil de gérance désignée par l'assemblée générale des associés comme «Gérant A» et la signature d'un membre du conseil de gérance désignée par l'assemblée générale des associés comme «Gérant B», ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

#### 4. Divers.

et a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de renoncer toutes formalités relatives à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société, statutaire ou d'autres, et se considérant comme être dûment convoquée de sorte que l'Assemblée pourra prendre valablement toutes résolutions figurant à l'ordre du jour.

##### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'Article 7.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'un ou plusieurs personnes (gérants) nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat et leur rémunération. Au cas où le conseil de gérance est composé de plusieurs membres, l'assemblée générale des associés désigne les membres du conseil de gérance comme «Gérant A» ou «Gérant B.»»

##### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'Article 10 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante: «Au cas ou la Société a un seul gérant, la Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature simple du gérant unique. Si le conseil de gérance est composé de plusieurs membres et l'assemblée générale des associés a désigné les membres du conseil de gérance comme gérant «Classe A» out gérant Classe B», la Société sera engagée en tout circonstance soit par les signatures conjointes d'un membre du conseil de gérance désignée par l'assemblée générale des associés comme «Gérant A» et la signature d'un membre du conseil de gérance désignée par l'assemblée générale des associés comme «Gérant B», ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17123. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008899/142.

(120009733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.904.

—  
EXTRAIT

Suite au transfert de siège social de la Société depuis 15 février 2011, l'adresse professionnelle de (i) Nicolas Bérard, Administrateur et Délégué à la gestion journalière de la Société et de (ii) Bertrand Reimmel, Responsable Administratif de la Société est désormais établie au:

2-4 rue Eugène Ruppert  
L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

*Pour AllianceBernstein Fund*

Référence de publication: 2012010006/16.

(120011752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Société de Location de Bâteaux de Plaisance - SO.LO.BAT. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 43.743.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions d'une assemblée générale de la Société passée en date du 3 janvier 2012 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été passées:

1) les démissions des administrateurs sortants Madame Luisella MORESCHI et Dott. Gabriele BRAVI sont acceptées, et l'assemblée nomme en remplacement:

Madame Gabriele SCHNEIDER, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld/Nahe, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont; et

Madame Sandra BORTOLUS, née le 24 juillet 1972 Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Les deux administrateurs nouvellement nommés termineront les mandats des administrateurs sortants, de sorte que leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2) la démission du commissaire aux comptes sortant GORDALE MARKETING Limited est acceptée, et l'assemblée a nommé en remplacement:

Monsieur Michel SCHAEFFER, né le 4 juillet 1975 à Luxembourg-ville, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé terminera le mandat du commissaire sortant, de sorte que son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

*Pour SOCIETE DE LOCATION DE BATEAUX DE PLAISANCE - SO.LO.BAT. S.A.*

Par délégation

Me Claude GEIBEN

Référence de publication: 2012008576/29.

(120009415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Antlia Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Antlia Logistics S.A.).**

**Capital social: EUR 49.918,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 106.998.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Antlia Logistics S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012010012/12.

(120011793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**ACP Intermediate Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.193.095,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.563.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACP Acquisition Partners LP, an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 49424 acting through its general partner ACP Acquisition Partners GP, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, USA, registered as a foreign entity with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 259242 with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (the "Sole Shareholder") represented by Me Christophe Bregeon, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 November 2011 (such proxy to be registered with the present deed), being the sole shareholder of and holding all twenty thousand (20,000) shares in issue in ACP Intermediate Acquisition S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, incorporated on 15 July 2011 by deed of the prenamed notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2284 of 27 September 2011.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The agenda is the following:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to two million one hundred ninety-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,193,095) by the issue of additional two million one hundred seventy-three thousand ninety-five (2,173,095) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, for a total subscription price of two million one hundred seventy-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,173,095) (the "Subscription Price"); subscription to and payment of such new shares by the Sole Shareholder by payment in cash and allocation of the amount of two million one hundred seventy-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,173,095) to the share capital of the Company;

B. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above so as to read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two million one hundred ninety-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,193,095) divided into two million one hundred ninety-three thousand ninety-five (2,193,095) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

C. Decision to have two classes of managers, namely Class A and Class B and re-composition of the board of managers by terminating the mandate of James A. Pluhar as manager of the Company with immediate effect, reclassifying David Abrams as Class A Manager and the appointment of

- Frederic Leif, born in New Jersey, USA on 13<sup>th</sup> March 1969, having his professional address at 222, Berkley Street, Boston, MA 0216, USA, as Class A Manager;

- Simon Barnes, born in Liverpool, UK on 2 December 1962, having his professional address at 6, rue Philippe II, L-2240 Luxembourg, as Class B Manager; and

- Anne-Cécile Jourden-Vasseur, born on 4 April 1975 in Orléans, France, residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as Class B Manager,

each of the Class A Managers and Class B Managers being appointed for an undetermined period,

so that the board of managers shall be composed as follows:

- David Abrams, Class A Manager,

- Frederic Leif, Class A Manager,
- Simon Barnes, Class B Manager, and
- Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, Class B Manager.

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to two million one hundred ninety-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,193,095) by the issue of additional two million one hundred seventy-three thousand ninety-five (2,173,095) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each for a total subscription price of two million one hundred seventy-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,173,095) (the "Subscription Price").

Thereupon the Sole Shareholder represented by Me Christophe Bregeon, prenamed, subscribed to such new shares and paid such new shares by way of payment in cash of two million one hundred seventy-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,173,095).

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the amount of two million one hundred seventy-three thousand ninety-five United States Dollars (USD 2,173,095) to the share capital of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

*Third resolution*

The Sole Shareholder then resolved to have two classes of managers, namely Class A and Class B, and to recompose the board of managers by terminating the mandate of James A. Pluhar as manager of the Company with immediate effect, reclassifying David Abrams as Class A Manager and the appointment of

- Frederic Leif, born in New Jersey, USA on 13<sup>th</sup> March 1969, having his professional address at 222, Berkley Street, Boston, MA 0216, USA, as Class A Manager;

- Simon Barnes, born in Liverpool, UK on 2 December 1962, having his professional address at 6, rue Philippe II, L-2240 Luxembourg, as Class B Manager; and

- Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, born on 4 April 1975 in Orléans, France, residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as Class B Manager,

each of the Class A Managers and Class B Managers being appointed for an undetermined period,

so that the board of managers is composed as follows:

- David Abrams, Class A Manager,
- Frederic Leif, Class A Manager,
- Simon Barnes, Class B Manager, and
- Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, Class B Manager.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 2,700.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholders signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ACP Acquisition Partners LP, une exempted limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, et enregistrée avec le Registrar of Companies aux Iles Caïmans sous numéro 49424 agissant a travers son partenaire général ACP Acquisition Partners GP, LLC, une limited liability company constituée sous les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée comme entité étrangère avec le Registrar of Companies aux Iles Caïmans sous numéro 259242 avec siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans (l'«Associé Unique»), représentée par Me Christophe Bregeon, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en

vertu d'une procuration datée au 11 novembre 2011 (cette procuration sera à enregistrer avec cet acte), étant l'Associé Unique détenant toutes les vingt mille (20.000) parts sociales émises dans ACP Intermediate Acquisition S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, constituée le 15 juillet 2011 suivant acte reçu par le notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2284 le 27 septembre 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'agenda est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000) à deux millions cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.193.095) par l'émission de deux millions cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze (2.173.095) parts sociales additionnelles ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, pour un prix total de souscription de deux millions cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.173.095) (le «Prix de Souscription»); souscription à, et paiement des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par la contribution en espèces et l'allocation du montant de deux millions cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.173.095) au capital social de la Société;

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.193.095) divisé en deux millions cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-quinze (2.193.095) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (USD 1) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

C. Décision de créer deux classes de gérants, à savoir Classe A and Classe B et reconstitution du conseil de gérance par terminaison du mandat de James A. Pluhar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, reclassification de David Abrams en Gérant de Classe A; et nomination de

- Frederic Leif, né à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 13 mars 1969, résidant professionnellement au 222, Berkley Street, Boston, MA 0216, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de Classe A;

- Simon Barnes, né à Liverpool, UK le 2 décembre 1962, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2240 Luxembourg, comme Gérant de Classe B, et

- Anne-Cécile Jourden-Vasseur, née à Orléans, France le 4 avril 1975, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2240 Luxembourg, comme Gérant de Classe B,

chacun des Gérants de Classe A et de Classe B étant nommé pour une période indéterminée,

ainsi le conseil de gérance doit être composé comme suit:

- David Abrams, Gérant de Classe A,

- Frederic Leif, Gérant de Classe A,

- Simon Barnes, Gérant de Classe B, et

- Anne-Cécile Jourden-Vasseur, Gérant de Classe B.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000) à deux millions cent quatre-vingt-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.193.095) par l'émission de deux millions cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze (2.173.095) parts sociales additionnelles ayant une valeur nominale d'un euro (USD 1) chacune, représentant un prix total de souscription de deux millions cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.173.095) (le «Prix de Souscription»).

En conséquence, l'Associé Unique représenté par Me Christophe Bregeon, prénommé, a souscrit à ces nouvelles parts sociales, et payé ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces, d'un montant de deux millions cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 2.173.095).

Preuve de la contribution à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'allouer un montant de deux millions cent soixante-treize mille quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis d'allouer (USD 2.173.095) au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'avoir deux classes de gérants, à savoir Classe A et Classe B, et de recomposer le conseil de gérance par terminaison du mandat de James A. Pluhar en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, reclassification de David Abrams en Gérant de Classe A; et nomination de

- Frederic Leif, né à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 13 mars 1969, résidant professionnellement au 222, Berkley Street, Boston, MA 0216, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de Classe A;

- Simon Barnes, né à Liverpool, UK le 2 décembre 1962, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2240 Luxembourg, comme Gérant de Classe B, et

- Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, née à Orléans, France le 4 avril 1975, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2240 Luxembourg, comme Gérant de Classe B,

chacun des Gérants de Classe A et de Classe B étant nommé pour une période indéterminée, ainsi le conseil de gérance est composé comme suit:

- David Abrams, Gérant de Classe A,

- Frederic Leif, Gérant de Classe A,

- Simon Barnes, Gérant de Classe B, et

- Anne-Cécile Jourdren-Vasseur, Gérant de Classe B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement EUR 2.700,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BREGEON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52240. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012008067/191.

(120009463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**Studio-Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 32, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 85.657.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012008586/11.

(120009301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**Spectrum Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 568.132,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.105.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 16 janvier 2012*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012009973/14.

(120011257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**Plusfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.350.

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PLUSFIN S.A.», avec siège social à 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section RCS Luxembourg B46350 et constituée originellement sous la dénomination de «PLUSFIN HOLDING S.A.» suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART en date du 05 mars 1996, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 306 du 25 juin 1996, page 14647. La devise d'expression du capital social de la société a été modifiée suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, modifiée par l'article 62 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 relative au basculement en euro le 1<sup>er</sup> janvier 2002 suivant assemblée générale en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1726 du 03 décembre 2002, page 82823.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry JACOB, diplômé ICN, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc HUBERT; employé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de mettre en liquidation la société PLUSFIN S.A.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société "PLUSFIN S.A." avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, SGG-FFW S.A., 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, RCS Luxembourg B67905.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société.

Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 900.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: T. JACOB, M. HUBERT, J.-H. DOUBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 05 janvier 2012. Relation: RED/2012/106. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012009135/67.

(120009475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**De Beers Vostok Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 142.009.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of December.

Before Us M<sup>e</sup> Francis KESSELER, notary residing at Esch/Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

De Beers S.A., a public limited liability company (Société Anonyme), having its registered office at 9, Rue Sainte-Zhite, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCS Luxembourg) under number B 78.985 (the "Principal"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "DE BEERS VOSTOK HOLDINGS S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office in 9, Rue Sainte-Zhite, L-2763 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142.009, has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on August 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2551 of October 18, 2008.

II. The Company's corporate capital is fixed at USD 18,300.-(eighteen thousand three hundred Euro), represented by 183 (one hundred eighty-three) Ordinary shares in registered form with a nominal value of USD 100.-(one hundred US Dollars) each, all subscribed and fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to the managers of the Company in respect of the execution of their mandates up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in 9, Rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Mandatory has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

De Beers S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social au 9, Rue Sainte-Zhite, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.985 (le "Mandant"),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "DE BEERS VOSTOK HOLINGS S.à r.l." (la "Société"), établie et ayant son siège social à 9, Rue Sainte-Zhite, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 142.009, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2551 du 18 octobre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à 18.300 \$,-(dix-huit mille trois cents dollars américains), représenté par 183 (cent quatre-vingt-trois) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de 100 \$,-(cent dollars américains) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17677. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008860/100.

(120009731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.779.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008724/11.

(120009748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**RE Pharmaceuticals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.586.725,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.942.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED**

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on December 5, 2011, which proxy, after having been initialled ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Pharmaceuticals S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163942 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, of September 23, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 30, 2011 number 2929. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million five hundred forty-one thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 3,541,725.-) in order to bring it from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares, one hundred and forty (140) class A shares, one hundred and forty (140) class B shares, one hundred and forty (140) class C shares, one hundred and forty (140) class D shares, one hundred and forty (140) class E shares, one hundred and forty (140) class F shares, one hundred and forty (140) class G shares, one hundred and forty (140) class H shares, one hundred and forty (140) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three million five hundred eighty-six thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 3,586,725.-) by way of the issuance of fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class A shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class B shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class C shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class D shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class E shares, fifteen thousand seven

hundred and forty-one (15,741) class F shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class G shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class H shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class A shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class B shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class C shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class D shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class E shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class F shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class G shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class H shares, fifteen thousand seven hundred and forty-one (15,741) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in an aggregate amount of thirty-five million four hundred eighteen thousand four hundred and thirty-one Euro and twenty-eight cents (EUR 35,418,431.28) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

(a) three million five hundred forty-one thousand seven hundred and twenty-five Euro (EUR 3,541,725.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(b) thirty-one million eight hundred seventy-six thousand seven hundred and six Euro and twenty-eight cents (EUR 31,876,706.28) is allocated to the premium account of the Company.

The existence and valuation of the Receivable are evidenced by:

(i) a contribution certificate issued by the general partner of the Sole Shareholder attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of the Receivable, (b) the Receivable has not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate), which Contribution Certificate has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

(ii) a pro forma balance sheet of the Company dated December 5, 2011, signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at three million five hundred eighty-six thousand seven hundred and twenty-five euro (EUR 3,586,725.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), fifteen thousand eight hundred and eighty-one (15,881) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

24212

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de décembre, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/ o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Marie Amet-Hermes, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 décembre 2011, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Pharmaceuticals S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163942 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire, reçu le 23 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 novembre 2011 numéro 2929. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions cinq cent quarante-et-un mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 3.541.725,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales de classe ordinaire, cent quarante (140) parts sociales de classe A, cent quarante (140) parts sociales de classe B, cent quarante (140) parts sociales de classe C, cent quarante (140) parts sociales de classe D, cent quarante (140) parts sociales de classe E, cent quarante (140) parts sociales de classe F, cent quarante (140) parts sociales de classe G, cent quarante (140) parts sociales de classe H, cent quarante (140) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à trois millions cinq cent quatre-vingt six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 3.586.725,-), par la création et l'émission de quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe A, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe B, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe C, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe D, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe E, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe F, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe G, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe H, et quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe A, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe B, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe C, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe D, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe E, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe F, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe G, quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe H, et quinze mille sept cent quarante et une (15.741) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les libérer intégralement



par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de trente-cinq millions quatre cent dix-huit mille quatre cent trente et un euros et vingt-huit cents (EUR 35.418.431,28) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance), ladite créance étant certaine, liquide et exigible.

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(a) trois millions cinq cent quarante-et-un mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 3.541.725,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et

(b) trente et un million huit cent soixante-seize mille sept cent six euros et vingt-huit cents (EUR 31.876.706,28) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de la Créance sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par le general partner de l'associé unique attestant, inter alia (a) qu'il est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance, (b) la Créance n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, ne détient de droit sur la Créance, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de la Société daté du 5 décembre 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à trois millions cinq cent quatre-vingt six mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 3.586.725,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), quinze mille huit cent quatre-vingt-une (15.881) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16986. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012009175/200.

(120009787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Euro Road Services LTD, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.173.

—  
**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2011*

L'assemblée générale est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. VALENTIM FERREIRA MANUEL, gérant de la Société.

*Première résolution*

Il est décidé, à l'unanimité, de créer une succursale au Luxembourg. Cette succursale reprendra les caractéristiques suivantes:

Dénomination de la succursale: EURO ROAD SERVICES LTD

Adresse de la succursale:

90 Rte d'Arlon

Bureau n° 11

L-8210 Mamer

Indication des activités de la succursale: La succursale aura comme activités: Service de prestations pour des sociétés dans le domaine du Transport et la Logistique ainsi que le transport de Marchandises par route, avec véhicules de moins de 3,5 tonnes et pouvant aller jusqu'à 6 tonnes, ainsi que la distribution et la messagerie de colis nationale et internationale. La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières en relation directe ou indirecte avec son objet social.

Nom et adresse de la personne responsable de la succursale:

M. VALENTIM FERREIRA MANUEL

Rue de l'École, 29

B-1620 Drogenbos

Date d'ouverture de la succursale: 16 janvier 2012

Signature

*Le Gérant*

Référence de publication: 2012009316/32.

(120009525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

---

**Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.059.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

AIRCRAFT SOLUTIONS (OFFSHORE) LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3005329, and having its registered office at Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I., (the "Principal"),

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 December 2011 which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Proxy, acting in the said capacity, has requested the notary to state:

I.- That Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l. (hereinafter the "Company") is a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B B157.059, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 24 Novembre 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 56, dated 12 January 2011, page 2667.

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1) each.

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation, of the financial standings of the Company and that the liquidation accounts have been verified by Pedro Fernandes das Neves, acting as "commissaire à la liquidation" (a copy of the verified accounts remains attached as appendix).

IV.- That the Principal holds all the shares of the Company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company.

V. That the Principal appoints himself as liquidator of the Company.

VI.- That the Principal, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;
- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

VII.- That the shareholder's register of the Company has been cancelled.

VIII.- That the Principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AIRCRAFT SOLUTIONS (OFFSHORE), LLC, une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3005329, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I. (le "Mandant"),

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 16 décembre 2011, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que Aircraft Solutions Lux VII S.à r.l. (ci-après la "Société"), est une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157059, a été constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 Novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 56, en date du 12 Janvier 2011, page 2667.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à vingt mille dollars (20.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar (1 USD) chacune.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des Statuts, de la situation financière de la Société et que les comptes de liquidation ont été vérifiés par Pedro Fernandes das Neves, agissant comme commissaire à la liquidation (une copie des comptes vérifiés restera attachée dans l'annexe).

IV.- Que le Mandant est le propriétaire de toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V.- Que le Mandant se désigne comme liquidateur de la Société.

VI.- Que le Mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans aux bureaux de la Société.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Cette traduction française du présent acte suit une version anglaise de cet acte, étant entendu qu'en cas de divergence entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57272. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008723/101.

(120009611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Arcelor Commercial RPS S.à r.l.).**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008732/11.

(120009899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**ArcelorMittal Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008733/10.

(120009839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Auriana S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 166.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008736/10.

(120009961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Bol European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 109.306,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.935.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008798/11.

(120009770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Alliancebernstein Allocations, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.953.

---

EXTRAIT

Suite au transfert de siège social de la Société depuis 15 février 2011, l'adresse professionnelle de Nicolas Bérard, Administrateur et Délégué à la gestion journalière de la Société est désormais établie au:

2-4 rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

*Pour AllianceBernstein Allocations*

Référence de publication: 2012010043/16.

(120011750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Broad Point I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.924.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008799/11.

(120010012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008802/10.

(120009840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

---

**FRISCH RAMBROUCH Autocars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, Z.I. Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.665.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011*

1) Sont renouvelés les mandats d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2016 de:

- Monsieur Henri SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss 4, L-4940 Bascharage
- Madame Agnès SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss 4, L-4940 Bascharage
- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss 4, L-4940 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss 4, L-4940 Bascharage

2) Sont renouvelés les mandats d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2016:

- Monsieur Marc SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage
- Monsieur Jos SALES, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss, 4 à L-4940 Bascharage

3) Le mandat de réviseur d'entreprises de BDO AUDIT SA, inscrite au RCSL sous le n° B147570, 2 Avenue Charles de Gaulle à L - 1653 Luxembourg (ex-BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE SA, RCSL n° B71178) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 2011.

Koetschette, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2012010660/22.

(120011975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Summit Capital Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 60.530.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris en date du 7 décembre 2011 la résolution de transférer, à partir du 12 décembre 2011, le siège social de la Société à l'adresse suivante:

8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2011.

Référence de publication: 2012009977/13.

(120011116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

---

**S Asia III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 80.090,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.641.

—  
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December.

Before Maître Martine WEINANDY, notary in Clervaux, replacing Maître Léonie GRETHEN, notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will retain the original of the present deed in her records.

There appeared:

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., a private company limited by shares incorporated under the laws of Malaysia, with registered office at 10<sup>th</sup> Floor, Menara Hap Seng, No. 1 & 3, Jalan P Ramlee, 50250 Kuala Lumpur, Malaysia, registered with the Companies Commission of Malaysia, under number 964759-H (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Jérôme Adam, with professional address at 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy established on December 7, 2011.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., aforementioned, is currently the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) validly existing in Luxembourg under the name of S Asia III Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and



Companies Register under number B 164.641 and incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, aforementioned, on November 3, 2011, not yet published in the Memorial, Recueil Spécial C (the “Company”).

II. That the Company’s share capital is fixed at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand ninety US Dollars (USD 60,090) so as to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to eighty thousand ninety US Dollars (USD 80,090) by the issuance of sixty thousand ninety (60,090) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription by the Sole Shareholder to all the sixty thousand ninety (60,090) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, by means of a payment in cash amounting to sixty thousand ninety US Dollars (USD 60,090);

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6.1 of the Company’s articles of association to give it the following content:

“The issued share capital of the Company amounts to eighty thousand ninety US Dollars (USD 80,090) represented by eighty thousand ninety (80,090) shares of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”;

4. Update of the Company’s shareholder register in order to reflect the above issuance of shares;

5. Miscellaneous.

IV. That, on the basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of sixty thousand ninety US Dollars (USD 60,090) in order to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to the amount of eighty thousand ninety US Dollars (USD 80,090) by the issuance of sixty thousand ninety (60,090) shares having each a nominal value of one US Dollar (USD 1), and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the Sole Shareholder, declares through its proxyholder to subscribe to all the sixty thousand ninety (60,090) new shares, with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and to fully pay them up by means of a payment in cash amounting to sixty thousand ninety US Dollars (USD 60,090).

Evidence of the wired monies has been given to the undersigned notary by the presentation of a copy of the blocking certificate issued by the bank keeping the Company’s bank account.

The undersigned notary accepted that proof and considered it as sufficient to evidence that the funds were indeed wired on the Company’s bank account.

#### *Second resolution*

Pursuant to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company’s articles of association that shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1.** The issued share capital of the Company amounts to eighty thousand ninety US Dollars (USD 80,090) represented by eighty thousand ninety (80,090) shares of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above issuance of shares.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le quatorzième décembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A comparu:

S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de Malaisie, dont le siège social est situé au 10<sup>th</sup> Floor, Menara Hap Seng, No. 1 & 3, Jalan P Ramlee, 50250 Kuala Lumpur, Malaisie, enregistrée auprès de la Commission des Sociétés de Malaisie, sous le numéro 964759-H (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Jérôme Adam, demeurant professionnellement au 10, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. S Asia III Malaysia Sdn. Bhd., susmentionné, est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de S Asia III Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.641 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léonie Grethen, précitée, en date du 3 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Que le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par vingt mille parts sociales (20.000) d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 60.090) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) à quatre vingt mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 80.090) par l'émission de soixante mille quatre-vingt dix (60.090) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, disposant toutes des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par l'Associé Unique à toutes les soixante mille quatre-vingt dix (60.090) nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement en numéraire d'un montant de soixante mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 60.090);

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis est fixé à quatre-vingt mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 80.090) représenté par quatre-vingt mille quatre-vingt dix (80.090) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer l'émission de parts sociales ci-dessus;

5. Divers.

IV. Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 60.090) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) à quatre-vingt mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 80.090) par l'émission de soixante mille quatre-vingt dix (60.090) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, disposant toutes des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare, par le biais de son mandataire, souscrire à toutes les soixante mille quatre-vingt dix (60.090) nouvelles parts sociales, disposant d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune et de les libérer entièrement au moyen d'un paiement réalisé en numéraire d'un montant de soixante mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 60.090).

Preuve des fonds virés a été délivrée au notaire soussigné par la remise d'une copie du certificat de blocage de fonds émis par la banque auprès de laquelle le compte de la Société a été ouvert.

Le notaire soussigné a accepté cette preuve et l'a considérée comme suffisante afin de prouver que les fonds ont effectivement été virés sur le compte de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social émis est fixé à quatre-vingt mille quatre-vingt dix Dollars Américains (USD 80.090) représenté par quatre-vingt mille quatre-vingt dix (80.090) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer l'émission des nouvelles parts sociales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56275. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008532/149.

(120009352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**The Schalltot Collective asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3488 Dudelange, 3, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg F 710.

**6. Modification du Siège**

Le Siège a été modifié par décision du Conseil d'Administration. Il se situe dès à présent à l'adresse suivante: 3, rue de l'hôpital L-3488 Dudelange.

Rédigé le 6 janvier 2011.

*Pour l'asbl Schalltot Collective*

Claudio Pianini

Référence de publication: 2012009979/13.

(120011112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 19.194.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE", ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 février 1982, publié au Mémorial C numéro 122 du 9 juin 1982. Les statuts de la société ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial, C numéro 526 du 15 mai 2003.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc GREGOIRE, Secrétaire Général, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe POSTAL, Directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hanan BOUZROUTI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les QUINZE MILLE ET UNE (15.001) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Modification subséquente des articles 10, 12 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Version française:**

**Art. 10. (1<sup>er</sup> alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué.

**Art. 12. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le conseil d'administration peut, en se conformant aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la Société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion (i) au comité de direction (ou comité exécutif) et/ou (ii) à un ou plusieurs de ses membres et/ou (iii) à des tiers même non actionnaires. Le comité de direction (ou comité exécutif) pourra, dans la limite des pouvoirs lui ayant été octroyés, subdéléguer ceux-ci à des cadres ou employés de la Société. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 16. (1<sup>er</sup> alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois d'avril de chaque année à midi au siège social, ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Version anglaise:**

**Art. 10.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom this power has been delegated.

**Art. 12.** The board of directors may, in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, delegate the daily management and representation of the Company to (i) the executive committee ("comité de direction") and/or (ii) one or more directors and/or (ii) any other agents who need not be shareholders. The executive committee ("comité de direction") may, within the limits of the powers which have been granted to it, sub delegate such powers to managers (cadres) or employees of the Company. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorization of the general meeting of the shareholders.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held on the fourth Tuesday in the month of April at noon at the registered office of the Company, or at such other place as specified in the notice of the meeting. If such day is a legal or bank holiday, the general meeting shall be held on the first business day following such day.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution:*

L'Assemblée décide de modifier les articles 10, 12 et 16 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

**Version française:**

**Art. 10. (1<sup>er</sup> alinéa).** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué.

**Art. 12. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le conseil d'administration peut, en se conformant aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la Société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion (i) au comité de direction (ou comité exécutif) et/ou (ii) à un ou plusieurs de ses membres et/ou (iii) à des tiers même non actionnaires. Le comité de direction (ou comité exécutif) pourra, dans la limite des pouvoirs lui ayant été octroyés, subdéléguer ceux-ci à des cadres ou employés de la Société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 16. (1<sup>er</sup> alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois d'avril de chaque année à midi au siège social, ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Version anglaise:**

**Art. 10.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors or by the signature(s) of any other person(s) to whom this power has been delegated.

**Art. 12.** The board of directors may, in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, delegate the daily management and representation of the Company to (i) the executive committee ("comité de direction") and/or (ii) one or more directors and/or (iii) any other agents who need not be shareholders. The executive committee ("comité de direction") may, within the limits of the powers which have been granted to it, sub delegate such powers to managers (cadres) or employees of the Company. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorization of the general meeting of the shareholders.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held on the fourth Tuesday in the month of April at noon at the registered office of the Company, or at such other place as specified in the notice of the meeting. If such day is a legal or bank holiday, the general meeting shall be held on the first business day following such day.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. GREGOIRE, P. POSTAL, H. BOUZROUTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59004. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008801/98.

(120009505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 8.844.628.437,38.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand eleven, the twentieth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of USD 8,844,628,437.38 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 16, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Talisman Energy Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 - 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the shares are represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 3 of the Articles by the insertion of the following as a new Article 3.4:

“ 3.4. The Company may manage assets of companies belonging to the same group as the company (the Group). It may implement, maintain and manage a cash management and/or cash pooling system pursuant to which Group companies (including the Company) combine their credit and debit positions in various accounts and to enter into any contracts, undertakings or transactions and make payments and investments of any kind as it deems necessary or appropriate for such cash management and/or cash pooling activities.”

and the renaming of the existing Article 3.4 as 3.5.

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the Articles by the insertion of the following as a new Article 3.4:

“ 3.4. The Company may manage assets of companies belonging to the same group as the company (the Group). It may implement, maintain and manage a cash management and/or cash pooling system pursuant to which Group companies (including the Company) combine their credit and debit positions in various accounts and to enter into any contracts, undertakings or transactions and make payments and investments of any kind as it deems necessary or appropriate for such cash management and/or cash pooling activities.”

and the renaming of the existing Article 3.4 as 3.5.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et disposant d'un capital social de USD 8,844,628,437.38 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) on été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, immatriculée auprès de l'Industrie Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que toutes les parts sociales sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 3 des Statuts par insertion du paragraphe suivant comme nouvel Article 3.4:

« 3.4. La Société peut gérer des actifs de sociétés appartenant au même que la Société (le Groupe). Elle peut implémenter, maintenir ou gérer un système de gestion de la trésorerie et/ou un système de gestion centralisée de la trésorerie suivant lequel les sociétés du Groupe (en ce y compris la Société) regroupent leurs positions de crédit et de débit dans



divers comptes et conclure des contrats, prendre des engagements ou réaliser des transactions et faire des paiements et des investissements de toutes sortes tel que jugé nécessaire ou approprié pour de telles activités de gestion de la trésorerie et/ou de gestion centralisée de la trésorerie.»

et la renomination de l'actuel Article 3.4 en Article 3.5.

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts par insertion du paragraphe suivant comme nouvel Article 3.4:

«**3.4.** La Société peut gérer des actifs de sociétés appartenant au même que la Société (le Groupe). Elle peut implémenter, maintenir ou gérer un système de gestion de la trésorerie et/ou un système de gestion centralisée de la trésorerie suivant lequel les sociétés du Groupe (en ce y compris la Société) regroupent leurs positions de crédit et de débit dans divers comptes et conclure des contrats, prendre des engagements ou réaliser des transactions et faire des paiements et des investissements de toutes sortes tel que jugé nécessaire ou approprié pour de telles activités de gestion de la trésorerie et/ou de gestion centralisée de la trésorerie.»

et la renomination de l'actuel Article 3.4 en Article 3.5.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57334. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008607/114.

(120009355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**Odalisque Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.544.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MONSIEUR JEAN-MARC BOUVERAT, domicilié au 16, Chemin de la Ceriseraie, 1226-THONEX, Suisse, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Odalisque Holding S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 91 du 7 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.544;

- que le capital social de la société Odalisque Holding S.A., précitée, s'élève actuellement à trente-cinq mille EUROS (35.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MONSIEUR JEAN-MARC BOUVERAT, prénommé, étant devenue seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société à Anonyme Odalisque Holding S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que MONSIEUR JEAN-MARC BOUVERAT, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société Odalisque Holding S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société Odalisque Holding S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandat respectif à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17685. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012009102/48.

(120009732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

#### **Biloba Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.827.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008814/10.

(120009869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

#### **CBRE Global Investors Open-Ended Funds S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.332.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008842/11.

(120009750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

#### **Eco Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 133.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008873/10.

(120009757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**Investec S1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.840.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of December.  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Investec Pallinghurst (Cayman) L.P., a limited partnership constituted and existing under the laws of Grand Cayman, registered with the registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under the number WK-20168 with its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the 'Sole Shareholder'),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in INVESTEC S1 (Lux) S.à r.l., a limited liability company constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129.840, incorporated pursuant to a notarial deed dated July 4<sup>th</sup>, 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1834 of August 29<sup>th</sup>, 2007 (the Company);

- the Company's by-laws have been amended pursuant to a notarial deed dated December 31<sup>st</sup>, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 464 of March 4<sup>th</sup>, 2009;

- the Company's capital is set at seventeen thousand six hundred and thirty-nine United States Dollar (USD 17,639.-) represented by seventeen thousand six hundred and thirty-nine (17,639) corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1,00) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Investec Pallinghurst (Cayman) L.P. un Limited Partnership constitué sous le droit de la Grande Caïman, immatriculé sous le numéro WK-20168, ayant le siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de INVESTEC S1 (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.840, constituée suivant acte notarié du 4 juillet 2007, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1834 du 29 août 2007 (la Société);

- la statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 31 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 441 du 28 février 2009;

- le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille six cent trente-neuf Dollars américains (USD 17.639,-) représenté par dix-sept mille six cent trente-neuf (17.639) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,00) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17121. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012008978/97.

(120009892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**European Hospitality Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.741.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008897/10.

(120009711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

### **Ganesh Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.120.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GANESH INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 154120, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1736 du 25 août 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Anne-Lyse Gilles, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Frédéric Caput, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Claire Spender, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Libération intégrale du capital social.

#### *Exposé préliminaire*

La Président a exposé à l'assemblée générale que lors de l'acte de constitution de la société anonyme GANESH INVESTMENTS S.A., prédésignée, toutes les trois cent dix (310) actions souscrites par les actionnaires, avaient été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit à concurrence de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 7.750,-).

- Augmentation de capital social à concurrence de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000.-EUR) par l'émission de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

- Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires moyennant versement en espèces.

- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée déclare que le conseil d'administration a constaté, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011, la libération intégrale des trois cent dix (310) actions de la société.

Une copie du procès-verbal restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000.-EUR) par l'émission de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription – Libération*

Les autres actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription, est intervenue aux présentes:

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A, un établissement de crédit constitué sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.061,

Ici représentée par

En vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

Laquelle société déclare souscrire les trois cent dix (310) actions nouvelles.

Les trois cent dix (310) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces à concurrence d'un montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR).

Un montant de treize mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-sept cents (13.909,87) a été également libéré comme prime d'apport.

En conséquence, le montant de quarante-quatre mille neuf cent neuf euros et quatre-vingt-sept cents (44.909,87.-EUR) est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (62.000.EUR) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.500.(mille sept cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A.-L. GILLES, F. CAPUT, C. SPENDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58656. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008932/84.

(120009474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.066.600,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth of December.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

CODITEL BRABANT SPRL, a private limited liability company (société privée à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 26, rue de Deux Eglises, B-1000 Brussels, Belgium, registered with the register of legal entities (Brussels) under number 403.107.452,

Duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, by virtue of a proxy given under private deed.

The aforementioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CODITEL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.067, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 8 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 January 2007 (hereinafter the



“Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2352 dated 3 October 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the accounting year end of the Company from the 31<sup>st</sup> of July to the 31<sup>st</sup> of December.

Further to the above mentioned resolution, the accounting year of the Company shall start on the 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

For the avoidance of doubt, the current accounting year shall end on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 13 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 13.** The accounting year of the Company begins on the 1<sup>st</sup> January of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.”

*Third resolution*

Further to the above mentioned resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company so that it reads now as follows:

“ **Art. 8.** Subject to article 7(1) and (2), the annual general meeting of members will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of June of each year at 9.30 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business bank day. The annual general meeting may be held abroad if in the absolute and final judgment of the manager or the board of managers, exceptional circumstances so require.

Other meetings of members may be held at such time and place as may be specified in the respective notices of meeting.”

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

*Statement*

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notorized deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day stated at the beginning of this document

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

CODITEL BRABANT SPRL, une société privée à responsabilité limitée, constituée et existant selon la loi belge, ayant son siège social au 26 rue de Deux Eglises, B-1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée auprès du registre du commerce de Bruxelles sous le numéro 403.107.452,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique (l’«Associé Unique») de CODITEL S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.067, ayant son siège social au 283, route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché

de Luxembourg, constituée en date du 8 Novembre 2005, suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 28 juillet 2011, par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2352 en date du 3 octobre 2011.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la date de la fin d'année sociale du 31 juillet au 31 décembre.

Par conséquent, l'année sociale de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Afin d'éviter tout doute, l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2011.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution précédente, l'article 13 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Sous réserve de l'article 7(1) et (2), l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 9h30.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le gérant ou le conseil de gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis respectifs de convocation à l'assemblée.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008831/114.

(120009723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**Ganesh Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 154.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008933/10.

(120009776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**GrandVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 125.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012008929/9.

(120009910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

**International Metals S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 5.907.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 22 décembre 2011, que:

- 1) L'Assemblée décide de conserver les livres comptables et documents de la Société pendant cinq (5) ans au siège social de la Société;
- 2) L'Assemblée décide de conserver toute somme et actif dû aux créanciers et actionnaires qui ne leur auraient pas encore été remis, au siège social de la Société;
- 3) L'Assemblée décide de clôturer la procédure de liquidation de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012010266/19.

(120011492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**BoI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 109.306,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 146.935.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, a chartered corporation incorporated in Ireland with limited liability (registered number C-1) having its head office at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BOI European Holdings S.à r.l. (the Company), which has been incorporated on 20 May 2009 pursuant to a deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1426 dated 23 July 2009 of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The articles of association of the Company having been amended several times and for the last time on 19 December 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

hereby represented by Charles Baudouin, lawyer, with its professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to and be filed with this notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the shares representing all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at GBP 120,142 (one hundred and twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling), divided into 1,397 (one thousand three hundred and ninety-seven) shares having a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each and that, therefore, the Sole Shareholder can pass the following resolutions of the sole shareholder of the Company;

II. that the items in respect of which the Sole Shareholder adopts the resolutions of the sole shareholder of the Company are:

(1) reduction of the share capital of the Company by an amount of GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) from its current amount of GBP 120,142 (one hundred and twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling) to GBP 109,306 (one hundred and nine thousand three hundred and six pounds Sterling) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of the 126 (one hundred and twenty-six) preferred shares of class H held by the Sole Shareholder in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for an aggregate repurchase price of GBP 315,000,000 (three hundred and fifteen million pounds Sterling) (the Repurchase Price) which is equal to the Cancellation Value per Share (as defined in the articles of association of the Company (the Articles)), which is calculated on the basis of the interim accounts dated 20 December 2011 (the Interim Accounts) and in accordance with the Articles;

(2) subsequent amendments to article 5 of the Articles in order to reflect the changes adopted under item (1) above;

(3) increase of the legal reserve of the Company (the Legal Reserve) from its current amount of GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) to GBP 10,931 (ten thousand nine hundred and thirty-one pounds Sterling); and

(4) amendment to the share register of the Company in order to reflect the changes adopted under item (1) above with power and authority to any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the shares made under item (1) above.

After due consideration, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) in order to bring the share capital from its current amount of GBP 120,142 (one hundred and twenty thousand one hundred and forty-two pounds Sterling), represented by 1,397 (one thousand three hundred and ninety-seven) shares with a nominal value of GBP 86 (eighty-six pounds Sterling) each to GBP 109,306 (one hundred and nine thousand three hundred and six pounds Sterling) by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by the Sole Shareholder for the Repurchase Price, i.e. an aggregate repurchase price of GBP 315,000,000 (three hundred and fifteen million pounds Sterling), which is equal to the Cancellation Value per Share (as defined in the Articles) for the Repurchased Shares and the Sole Shareholder acknowledges that the Cancellation Value per Share is calculated on the basis of the Interim Accounts and in accordance with the Articles.

The Interim Accounts after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder resolves that the Repurchase Price shall be allocated in the accounts of the Company, as follows:

(i) GBP 10,836 (ten thousand eight hundred and thirty-six pounds Sterling) shall correspond to the share capital reduction following the cancellation of the Repurchased Shares pursuant to this first resolution;

(ii) GBP 5,260,164 (five million two hundred and sixty thousand one hundred and sixty-four pounds Sterling) shall be taken out of the stock premium account of the Company;

(iii) GBP 309,729,000 (three hundred and nine million seven hundred and twenty-nine thousand pounds Sterling) shall be taken out of the retained earnings of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that, in accordance with the Articles, on the basis of the Interim Accounts, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium and excluding the Legal Reserve) and profits to proceed to (i) the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price and (ii) the above allocation.

The Sole Shareholder resolves to accept and record the intervention of the Sole Shareholder, represented by Charles Baudouin, prenamed, relating to the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price. The proxy from the Sole Shareholder has been attached to the present deed and signed as described above.

The Sole Shareholder declares to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price, with immediate effect.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it shall henceforth read as follows:

**“ 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at GBP 109,306.- (one hundred and nine thousand three hundred and six pounds Sterling), represented by 1,271 (one thousand two hundred and seventy-one) shares with a par value of GBP 86.- (eighty-six pounds Sterling) each. The shares are divided into:

- 126 (one hundred and twenty-six) Class A1 ordinary shares (the Class A1 Shares),
- 263 (two hundred and sixty-three) Class A2 ordinary shares (the Class A2 Shares),

- 126 (one hundred and twenty-six) Class A3 ordinary shares (the Class A3 Shares, and together with the Class A1 Shares and the Class A2 Shares, the Class A Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class B preferred shares (the Class B Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class C preferred shares (the Class C Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class D preferred shares (the Class D Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class E preferred shares (the Class E Shares),
- 126 (one hundred and twenty-six) Class F preferred shares (the Class F Shares), and
- 126 (one hundred and twenty-six) Class G preferred shares (the Class G Shares).

5.2 The shares are and will remain in registered form.

A register of holder(s) of the shares in the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection. Ownership of the shares will be exclusively established by inscription in the said register.

The Company will recognise only one holder per share. Where a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attaching to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Class A Shares to Class G Shares shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects (save as may be otherwise set out in the Articles). All shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the relevant shareholder so directs, be removed and cancelled with the effect that the issued number of that class of shares and the share capital of the Company are reduced accordingly.

Each share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

The profits (and on a return of capital, the assets of the Company available for distributions) which the Company may decide to distribute shall be applied as follows in any year in which the board of managers of the Company resolves to make any distribution of dividends:

- (i) the holders of Class G Shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (ii) the holders of Class F Shares shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iii) the holders of Class E Shares shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (iv) the holders of Class D Shares shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (v) the holders of Class C Shares shall, fifth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares;
- (vi) the holders of Class B Shares shall, sixth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital of their shares; and
- (vii) the holders of Class A Shares shall, seventh in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

All amounts applied under the preceding paragraph shall be applied rateably between each holder of Class A Shares to Class G Shares.

### 5.3 Repurchase

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). A repurchase of shares must be approved by a resolution of the sole shareholder or assembly of shareholders of the Company, as applicable. Any redemption or repurchase shall be in the following order of priority, namely:

- (i) Class G Shares;
- (ii) Class F Shares;
- (iii) Class E Shares;
- (iv) Class D Shares;
- (v) Class C Shares; and
- (vi) Class B Shares.

In the case of redemption of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive the Cancellation Value per Share for each share it holds that is repurchased and cancelled.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, following the repurchase of the Repurchased Shares referred to under the first resolution above and on the basis of the Interim Accounts, the outstanding amount of share premium is set at GBP 375,681 (three hundred and seventy-five thousand six hundred and eighty-one pounds Sterling).

The Sole Shareholder resolves to allocate an amount of GBP 95 (ninety-five pounds Sterling) from the Company's stock premium account to the Legal Reserve.

The Sole Shareholder, acknowledges that, as a result of such allocation to the Legal Reserve:

- the Legal Reserve is set at GBP 10,931 (ten thousand nine hundred and thirty-one pounds Sterling); and
- the share premium is set at GBP 375,586 (three hundred and seventy-five thousand five hundred and eighty-six pounds Sterling).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company and any employee of Interconsult, Luxembourg International Consulting SA, to individually register, in the share register of the Company, the cancellation of the Repurchased Shares made under first resolution above and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 2,400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND, une société établie en Irlande ayant une responsabilité limitée (numéro d'enregistrement C-1), avec siège principal au 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de BOI European Holdings S.à r.l. (la Société). La Société a été constituée le 20 mai 2009 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1426, daté du 23 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, daté du 19 décembre 2011 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

représentée par Maître Charles Baudouin, avocat résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis et souscrit de la Société, établi à GBP 120.142 (cent vingt-mille cent quarante-deux livres Sterling), divisé en 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 86 (quatre-vingt six livres Sterling) chacune, et que par conséquent, l'Associé Unique est apte à prendre les résolutions de l'associé unique portant sur les points suivants de l'ordre du jour;

II. Que les points à l'ordre du jour sont les suivants:

(1) réduction du capital social de la Société d'un montant de GBP 10.836 (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de GBP 120.142 (cent vingt-mille cent quarante-deux livres Sterling) à un montant de GBP 109.306 (cent neuf mille trois cent six livres Sterling) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe H détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées), pour un montant de rachat total de GBP 315.000.000 (trois cent quinze millions de livres Sterling) (le Prix de Rachat) qui est égal à la Valeur Nominale d'Annulation par Part (telle que définie dans les statuts de la Société (les Statuts)), calculée sur la base des comptes intérimaires en date du 20 décembre 2011 (les Comptes Intérimaires) et conformément aux Statuts;

(2) modification consécutive de l'article 5. des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (1) ci-dessus;



(3) augmentation de la réserve légale de la Société (la Réserve Légale) de son montant actuel de GBP 10.836 (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) à GBP 10.931 (dix mille neuf cent trente et une livres Sterling); et

(4) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point (1) ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé d'Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A., afin de procéder individuellement à l'inscription de l'annulation des parts sociales résultant du point (1) ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de GBP 10.836 (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 120.142 (cent vingt mille cent quarante-deux livres Sterling) représenté par 1.397 (mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 86 (quatre-vingt-six livres Sterling) chacune, à un montant de GBP 109.306 (cent neuf mille trois cent six livres Sterling) au moyen du rachat et de l'annulation consécutive de l'intégralité des Parts Sociales Rachetées détenues par l'Associé Unique au Prix de Rachat, soit à un prix de rachat total de GBP GBP 315.000.000 (trois cent quinze millions de livres Sterling), égal à la Valeur Nominale d'Annulation par Part (telle que définie dans les Statuts), pour les Parts Sociales Rachetées, et l'Associé reconnaît que la Valeur Nominale d'Annulation par Part est calculée en fonction des Comptes Intérimaires et conformément aux Statuts.

Les Comptes Intérimaires ayant été dûment paraphés ne varient par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide que le Prix de Rachat sera affecté de la manière suivante dans les comptes de la Société:

(i) GBP 10.836 (dix mille huit cent trente-six livres Sterling) correspondront à la réduction du capital social consécutive à l'annulation des Parts Sociales Rachetées en vertu de cette première résolution;

(ii) GBP 5.260.164 (cinq millions deux cent soixante mille cent soixante-quatre livres Sterling) seront prélevées sur le compte de prime d'émission de la Société;

(iii) GBP 309.729.000 (trois cent neuf millions sept cent vingt-neuf mille livres Sterling) seront prélevées sur les profits non-reportés de la Société.

L'Associé Unique reconnaît que, conformément aux Statuts, sur la base des Comptes Intérimaires, la Société dispose de réserves distribuables (y inclus la prime d'émission et à l'exclusion de la Réserve Légale) et de bénéfices suffisants afin de procéder (i) au rachat des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat, et (ii) à l'affectation décrite ci-dessus.

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention de l'Associé, représenté par Charles Baudouin, susnommé, relative au rachat des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat. La procuration de l'Associé Unique a été annexée au présent acte et signée comme indiqué ci-dessus.

L'Associé Unique déclare accepter le rachat des Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 - Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 109.306 (cent neuf mille trois cent six livres Sterling) représenté par 1.271 (mille deux cent soixante et onze) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 86 (quatre-vingt six livres Sterling) chacune. Les parts sociales sont divisées de la façon suivante:

- 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A1 (les Parts de Classe A1),
- 263 (deux cent soixante-trois) parts sociales ordinaires de classe A2 (les Parts de Classe A2),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales ordinaires de classe A3 (les Parts de Classe A3 et, ensemble avec les Parts de Classe A1 et les Parts de Classe A2, les Parts de Classe A),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe B (les Parts de Classe B),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe C (les Parts de Classe C),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe D (les Parts de Classe D),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe E (les Parts de Classe E),
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe F (les Parts de Classe F), et
- 126 (cent vingt-six) parts sociales préférentielles de classe G (les Parts de Classe G).

5.2 - Les parts sociales sont et resteront nominatives.

Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie exclusivement par une inscription dans ledit registre.

La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Si une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société est en droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été

désignée comme seul détenteur à l'égard de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les Parts de Classe A jusqu'aux Parts de Classe G constituent des classes de parts sociales distinctes de la Société, mais doivent avoir un rang pari passu à tous les égards (sauf disposition contraire des présents Statuts). Toutes les parts sociales rachetées ou autrement acquises par la Société seront, à la demande de l'associé concerné, supprimées et annulées, entraînant ainsi la réduction du nombre de parts sociales de cette classe et du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales confèrent à leur porteur une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les associés ont le droit de voter.

Les bénéficiaires (et en cas de remboursement de capital, les actifs de la Société disponibles en vue des distributions) que la Société peut décider de distribuer doivent être répartis de la manière suivante pour toute année au cours de laquelle le conseil de gérance de la Société décide procéder à une distribution de dividendes:

(i) les porteurs de Parts de Classe G sont en droit, en premier par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(ii) les porteurs de Parts de Classe F sont en droit, en second par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(iii) les porteurs de Parts de Classe E sont en droit, en troisième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(iv) les porteurs de Parts de Classe D sont en droit, en quatrième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(v) les porteurs de Parts de Classe C sont en droit, en cinquième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(vi) les porteurs de Parts de Classe B sont en droit, en sixième par ordre de priorité, de percevoir des distributions de dividendes au titre de l'année en question pour un montant au moins égal à zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) du capital nominal se rapportant à leurs parts sociales;

(vii) les porteurs de Parts de Classe A sont en droit, en septième par ordre de priorité, de percevoir le solde de toutes les distributions des dividendes restant.

Tous les montants répartis dans le précédent paragraphe doivent être répartis proportionnellement entre chaque porteur de Parts de Classe A jusqu'aux Parts de Classe G.

### 5.3 - Rachat

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les) dite(s) classe(s). Un rachat de parts sociales doit être approuvé par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés la Société, le cas échéant. Tout achat ou rachat se fera suivant l'ordre de priorité suivant:

- (i) Parts de Classe G;
- (i) Parts de Classe F;
- (i) Parts de Classe E;
- (i) Parts de Classe D;
- (i) Parts de Classe C; et
- (i) Parts de Classe B.

Dans le cas du rachat d'une classe de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant partie de cette classe de parts sociales percevront un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée qu'ils détiennent et qui ont été rachetées et annulées.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique constate que, suite au rachat des Parts Sociales Rachetées en vertu de la première résolution ci-dessus et sur la base des Comptes Intérimaires, le montant résiduel de la prime d'émission est fixé à GBP 375.681 (trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-une livres Sterling).

L'Associé Unique décide de prélever un montant de GBP 95 (quatre-vingt-quinze livres Sterling) sur le compte de prime d'émission de la Société pour l'affecter à la Réserve Légale.

L'Associé Unique constate que, suite à cette répartition en faveur de la Réserve Légale:

- la Réserve Légale est fixée à GBP 10.931 (dix mille neuf cent trente et une livres Sterling); et
- la prime d'émission est fixée à GBP 375.586 (trois cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-six livres Sterling).

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Interconsult, Luxembourg International Consulting S.A. afin d'inscrire individuellement dans le registre des associés l'annulation des Parts Sociales Rachetées conformément à la première résolution ci-dessus et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 2.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59208. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012008107/327.

(120009465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

**SD Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 157.368.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 3 janvier 2012*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 3 janvier 2012, la société ci-dessous:

- SD TE S.à r.l.,

a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 1 250 000 parts sociales d'une valeur de 0.01 Euros chacune, à la société BR Cayman Storage, L.P., domiciliée à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Island.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Représentée par Eric Lechat / Justyna Bielasik

Attorney-in-fact A / Attorney-in-fact B

Référence de publication: 2012010712/19.

(120011763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

**Sfinx I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 270.025,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.483.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes a changée et est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Stéphane HEPINEUZE, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

SFINX I S.à r.l.

Représente par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012010713/19.

(120012086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.545.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 30 Décembre 2011:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill né le 8 Juin 1965, Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2011;

- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 Octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 6 Décembre 2011, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012010698/18.

(120011987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

---

**Cartesian Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 137.812.

—  
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012010861/12.

(120012534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

---

**Centre Eyquem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 146.799.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012010863/12.

(120012224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

---